Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du CAP MI, veuillez visiter :
cap-mi.fr/annales-sujets-et-corriges

Corrigé du sujet d'examen - CAP MI - EP2 - Mise en œuvre : épreuve en situation de - Session 2019

Correction de l'examen - C.A.P. Maintenance des bâtiments de collectivités

Matière : Équipement et matériel à fournir par le candidat

Épreuve : EP2 - Désignation de l’outillage

Session : 2019

Durée : Non spécifiée dans le sujet

Coefficient : Non spécifié dans le sujet

Correction de l'épreuve

L'objectif de cette épreuve est de vérifier que le candidat dispose de l'équipement et de l'outillage nécessaires pour réaliser les tâches associées au métier de maintenance des bâtiments de collectivités. Le candidat doit préparer et présenter le matériel requis correctement.

Liste des équipements et outillages à fournir

- **EPI - tenue complète (pantalon, veste, chaussures de sécurité)**
  Quantité requise : 1

  Le candidat doit s'assurer que sa tenue est en bon état et conforme aux normes de sécurité en vigueur. Cela inclut la vérification de l'absence de déchirures, d'usures ou de dégradations.
- **Mètre ruban en bon état**
  Quantité requise : 1

  Le mètre ruban doit être fonctionnel, facile à utiliser, et calibré correctement. Il est conseillé de vérifier qu'il s'enroule correctement et que la graduation est lisible.
- **Crayon de charpentier en bon état**
  Quantité requise : 1

  Le crayon doit être affûté et en bon état, permettant une bonne visibilité des marques sur les matériaux. Un crayon en mauvais état peut nuire à la précision du travail.

Important

Il est essentiel de rappeler que tout candidat ne disposant pas de ces équipements et outillages pourra se voir refuser l’accès au centre d’examen. Ainsi, il est suggéré de préparer ces éléments avec attention avant le jour de l’épreuve.

De plus, il est mentionné l'interdiction absolue d'utiliser un téléphone portable et ses fonctions dérivées durant toute l'épreuve. Cela contribue à garantir la concentration des candidats et le bon déroulement de l'examen.

En revanche, l’usage de tout modèle de calculatrice est autorisé, ce qui peut s'avérer utile dans certaines épreuves. Le candidat devra être en mesure d'utiliser cet outil de manière efficace tout en respectant les consignes de l'examen.

Conseils pratiques

1. Vérifiez votre matériel la veille de l’examen pour vous assurer qu'il est en bon état et complet.

2. Préparez-vous à ne pas utiliser de téléphone portable afin de respecter les règles d'examen.

3. Entraînez-vous à utiliser votre matériel avec efficacité pour limiter le stress le jour de l'examen.

4. En cas de doute sur l'état de votre matériel, n'hésitez pas à en acquérir un nouveau pour garantir votre performance.

5. Pour les candidats utilisant une calculatrice, assurez-vous de connaître les fonctionnalités basiques qui peuvent être nécessaires lors de l'examen.

Cette correction sert à rappeler l'importance de se préparer adéquatement et le sérieux de l'examen afin d'assurer une performance optimale le jour J.

© FormaV EI. Tous droits réservés.

Propriété exclusive de FormaV. Toute reproduction ou diffusion interdite sans autorisation.

Copyright © 2026 FormaV. Tous droits réservés.

Ce document a été élaboré par FormaV© avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV©, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV© se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.